

Mercredi 27 mars 2019

P8_TA(2019)0297

Produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer ***Résolution législative du Parlement européen du 27 mars 2019 sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision n° 940/2014/UE en ce qui concerne les produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer (COM(2018)0825 — C8-0034/2019 — 2018/0417(CNS))****(Procédure législative spéciale — consultation)**

(2021/C 108/34)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2018)0825),
 - vu l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C8-0034/2019),
 - vu l'article 78 quater de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission du développement régional (A8-0112/2019),
1. approuve la proposition de la Commission;
 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
 4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil, à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.
-